

Séance du 14 novembre 2022

DCM N° 2022-84

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	27
Date de la convocation		
08/11/2022		
Date d'Affichage		
15/11/2022		

L'an deux mil vingt-deux

Et le quatorze novembre

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en présentiel avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

22 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, GIAMARCHI Marie-Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, BATESTI Gilles, CROCE-AJACCIO Catherine, PASQUALINI Maurice, MALAFRONTÉ Christine, FABRIZY Bernard, BERTOLUCCI Marie Christine, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, SIMONI Pierre Baptiste, FICO Aurélie, MARTEL Enzo.

5 Membres absents excusés (procurations) :

SILVESTRI Dominique a donné procuration à UGOLINI Nuria

CAMUZAT Alexandre a donné procuration à SIMONPIETRI Pierre Michel

GIAFFERI Michael a donné procuration à PASQUALINI Maurice

NAPPO Michelle a donné procuration à SIMONI PIACENTINI Céline

PORTA Marine a donné procuration à CROCE-AJACCIO Catherine

2 Absents : MALPELI Stéphane, LECA Jean-Louis.

Madame ALBERTINI Francine est nommée secrétaire.

Objet de la délibération

Débat sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, gestion de la CAB / exercices 2015 et suivants.

Monsieur Louis POZZO DI BORGO, 1^{er} Adjoint au Maire, expose :

VU l'article L.243-8 du Code des Juridictions Financières,

VU le rapport d'observations définitives, délibéré le 1^{er} juillet 2022 par la Chambre Régionale des Comptes de Corse, sur la gestion de la Communauté d'Agglomération de Bastia concernant les exercices 2015 et suivants,

ATTENDU que ce rapport doit donner lieu à débat au sein du Conseil Municipal de chaque commune-membre de l'EPCI, le Maire soumet ce rapport aux membres de l'Assemblée délibérante,

OUI l'exposé de Monsieur Louis POZZO DI BORGO et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DEBAT

- Sur le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Corse délibéré le 1^{er} juillet 2022 portant sur la gestion de la Communauté d'Agglomération de Bastia au cours des exercices 2015 et suivants.

PREND ACTE

- A l'unanimité de ce rapport.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONPIETRI

